

DOSSIER

Le verger bio du Grand Est : panorama

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Partenariat éleveur - céréalier : Quand l'un mène son troupeau sur les terres de l'autre

page 10

PROJET DE LOI DE FINANCE 2022 :

LA FNAB SE FÉLICITE DU SOUTIEN
DES DÉPUTÉS ET DE L'ÉTAT POUR
AUGMENTER ET PROLONGER LE
CRÉDIT D'IMPÔT BIOLOGIQUE

page 3

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉUSSIE POUR AGROBIO 08

page 4

RETOUR SUR LA COMMISSION GRANDES CULTURES DE BIO EN GRAND EST

page 13

QUE FAIRE AVEC SA HAIE CHAMPÊTRE ? APPRENEZ À BIEN CONNAÎTRE VOTRE HAIE TOUT AU LONG DE SA VIE

...page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Projet de loi de finance 2022 : la FNAB se félicite du soutien des députés et de l'Etat pour augmenter et prolonger le crédit d'impôt biologiquep.3

NOTRE RÉSEAU

- Un Assemblée Générale réussie pour agrobio 08p.4
- Réunions « Crise du Lait Bio ? Prenons la main ! »p.5

DOSSIER

- Le verger bio du Grand Est : panoramap.6

PORTRAIT

- Partenariat éleveur - céréalier : Quand l'un mène son troupeau sur les terres de l'autrep.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Etudier le changement de pratiques liées à l'utilisation des semences paysannes, et les conséquences pour la résilience d'une ferme en grandes cultures biop.12
- Retour sur la commission grandes cultures de Bio en Grand Estp.13

BIODIVERSITÉ

- Que faire avec sa haie champêtre ? Apprenez à bien connaître sa haie tout au long de sa viep.14

ANNONCESp.15

AGENDAp.16



Cyrille MORHAIN
Administrateur
Bio en Grand Est
et référent Lait

Aujourd'hui, le lait bio représente plus de 5% de la collecte nationale de lait. Les cotisations des producteurs bio contribuent donc pour une part non négligeable au budget de l'interprofession.

Parallèlement, la filière lait bio traverse un moment délicat. En effet, la consommation de lait bio ou de produits transformés à base de lait bio, stagne et entraîne le déclassement d'une partie de nos produits. Certains opérateurs opèrent déjà des coupes dans notre prix et les autres ne vont pas tarder à vouloir les rejoindre au nom de la sacro-sainte libre concurrence !

C'est pourquoi début novembre, la commission lait de Bio Grand en Est avait invité les producteurs à réfléchir et trouver ensemble les moyens de faire face à cette crise.

45 producteurs, seulement, ont répondu à notre appel et il résulte de nos échanges les propositions suivantes :

- communiquer sur la qualité du lait bio auprès de tous les publics (consommateurs, restauration hors foyer et décideurs politiques de tout échelon...). En effet, avec la multiplication des différents labels et appellations vantant les mérites de certains laits conventionnels (produits à l'herbe, sans OGM ou produits locaux...), le consommateur se perd. Le lait bio est noyé parmi les autres alors qu'en fait, le lait bio regroupe l'ensemble des qualités vantées par chacun de ces produits à lui seul.
- exiger que les cotisations versées au CNIEL soient orientées à 200% sur les mérites et les bienfaits du lait bio en 2022.

Producteurs de lait bio, nous comptons sur vous pour vous joindre aux réflexions en cours et prendre part à la création d'une interprofession « lait bio de l'Est et du Nord » pour que nous puissions faire entendre notre voix à l'échelle nationale, réfléchir à des optimisations du ramassage de notre lait ou de sa transformation proche des lieux de production.

NE RIEN FAIRE C'EST SE LAISSER ASSERVIR. Or, nous ne devons plus nous laisser dicter les orientations de la filière bio par les collecteurs et nos collègues producteurs du Grand Ouest.

Pour être crédibles et audibles, nous avons besoin de vous. Si chaque producteur bio se mobilise, accorde un peu de son temps et de son énergie à défendre les intérêts de notre filière, nous pourrions à nouveau peser sur les décisions qui nous concernent tous.



• **Bio en Grand Est** •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est, Thierry HEINS
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 46 | Dec. 2021
ISSN : 2558-7668

PROJET DE LOI DE FINANCE 2022 : LA FNAB SE FÉLICITE DU SOUTIEN DES DÉPUTÉS ET DE L'ÉTAT POUR AUGMENTER ET PROLONGER LE CRÉDIT D'IMPÔT BIOLOGIQUE

L'Assemblée Nationale a adopté deux amendements¹ déposés sur le projet de loi de finance 2022 prévoyant de prolonger le crédit d'impôt bio jusqu'à 2025 et de l'augmenter à 4.500 € par bénéficiaire et par an. Ces amendements ont reçu le soutien de plusieurs groupes parlementaires et un soutien de « sagesse » du gouvernement. Si pour être adopté définitivement ce dispositif doit encore passer par la navette parlementaire, cette décision est enfin un signal positif envoyé par le gouvernement aux agriculteurs et agricultrices biologique après des arbitrages PAC défavorables pour les fermes bio.

Le crédit d'impôt bio : un outil important pour le développement de la bio demain

Principal mode de production agricole durable, l'agriculture biologique, pour se développer dans les fermes et dans les assiettes, doit être reconnue financièrement pour les services qu'elle rend en matière de protection des biens communs. « C'est cette idée de rémunérer les agriculteurs et agricultrices biologiques pour les services qu'ils rendent à la planète et à la santé publique qu'on a défendu lors des négociations sur la future politique agricole commune » explique Philippe CAMBURET, président de la FNAB.

Dans le passé, deux dispositifs permettaient d'assurer cette reconnaissance : l'aide européenne de maintien à la bio qui était perçue après la conversion, le crédit d'impôt bio, pris sur le budget de l'Etat, destiné aux petites surfaces qui touchent peu d'aides européennes.

Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la Bio.

La FNAB salue le travail mené conjointement avec les parlementaires et le soutien du gouvernement

C'est par un travail de terrain transpartisan poussé par des élus de la majorité parlementaire, du groupe socialiste et apparenté, rejoints par les autres groupes parlementaires, que ce soutien du gouvernement a été rendu possible. Initialement la FNAB demandait que le crédit d'impôt soit aligné sur la durée de la prochaine PAC à savoir jusqu'à 2027 minimum. « En reconnaissant le besoin de soutenir dans la durée les fermes qui passent en bio, le gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois, ça ne rattrape pas totalement l'affront de l'alignement du soutien entre HVE et Bio dans la PAC, mais ça le tempère² » conclut Philippe CAMBURET. Et de conclure : « Nous ne pourrions qu'être soulagés si la mesure est finalement adoptée ».



Communiqué FNAB

¹ L'amendement n° II-3476 sur le PLF pour 2022 déposé par la majorité parlementaire et l'amendement n°II-3456 déposé par le groupe socialiste et apparentés.

² Le montant de l'aide au maintien (MAB) moyen était de 4200 euros en 2015, avec néanmoins des disparités fortes et des MAB allant parfois jusqu'à 10 000 euros selon les régions.

BRÈVES

LA MOBILISATION AUTOUR DE LA PROCHAINE PAC EST ENCORE POSSIBLE !



Comme vous le savez, le «Plan Stratégique Nationale» qui dessinera notre prochaine PAC est très défavorable à la bio et à celles et ceux qui la font. Le ministère a lancé il y a peu une consultation citoyenne sur ce fameux PSN. C'est une belle opportunité de faire entendre notre voix !

Pour ceux qui le souhaite, nous disposons du retour réalisé par la FNAB. Il est disponible sur demande auprès des chargés de communication de Bio en Grand Est.

La consultation se termine le 12 décembre 2021.

Accéder à la consultation : <http://urlr.me/NQjpR>



Nadine PIBOULE

nadine.piboule@biograndest.org



BRÈVES

**NOUVELLES TÊTES
À BIO EN GRAND EST**



Lucie PIERRE rejoint Bio en Grand Est en tant que Chargée de Mission Viticulture Biologique. Après avoir travaillé avec les viticulteurs lorrains pour FREDON Grand Est, Lucie est chargée

de promouvoir la viticulture biologique et représenter les intérêts des viticulteurs biologiques en Alsace et en Lorraine. Elle animera le groupe DEPHY viticulture bio en Alsace.

Ses coordonnées :

06 41 56 94 56

lucie.pierre@biograndest.org



Xavier MAITRE D'HOTEL rejoint Bio en Grand Est au poste de chargé de mission élevages en remplacement d'Elise SCHEEPERS après 13 ans en tant que conseiller Technico-Commercial à la

Société SOBAC. Il sera basé à Laxou. Issu du monde agricole, fils d'agriculteur à AUTREY-SUR-MADON, il a suivi une formation Agricole BTS Technico-Commercial puis une Licence Animateur Agri-Environnemental.

Ses coordonnées :

06 41 56 94 56

xavier.maitredhotel@biograndest.org

**UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉUSSIE
POUR AGROBIO 08**

Le 12 octobre dernier, une trentaine de personnes se sont réunies pour l'AG 2021 d'Agrobio 08 qui se déroulait à Annelles chez Armel TASSOT.

L'occasion de rappeler que malgré l'année particulière qu'a été 2020, le réseau bio départemental a pu continuer ses actions : accompagnement des conversions, mobilisation autour de l'évolution réglementaire sur le logement des veaux, accompagnement de la réflexion sur l'adaptation à la sécheresse, accompagnement des maraichers biologiques ardennais...



Cette AG décalée aura aussi permis d'évoquer et de débattre avec les agriculteurs présents d'autres sujets plus actuels et qui mobilisent le réseau en 2021, notamment la crise du lait bio et la place du Label AB face aux autres labels qui se développent comme le HVE.

Suite aux votes, Agrobio 08 accueille trois nouveaux administrateurs et un administrateur stagiaire qui viennent renforcer l'équipe : Thierry FAUCHERON (maraichage), Caroline PORTEAU (apiculture, PPAM), Dorothée POTTIER (grandes cultures) et Geneviève DE RUBEIS (maraichage).



Comme chaque année, l'AG s'est terminée sur un temps convivial, avec cette fois-ci un barbecue réalisé avec de la viande bio ardennaise.

En 2022, l'AG retrouvera sa date habituelle début février.



Amélie LENGRAND

amelie.lengrand@biograndest.org

LES ADMINISTRATEURS D'AGROBIO 08

- BRODEUR Stéphane (Secrétaire) : grandes cultures
- COUSIN Laurent (Président) : vaches laitières et ovins viandes
- DELORME Quentin : vaches allaitants, ovins viandes et porcs
- FAUCHERON Thierry : maraichage
- LERICHE Guillaume : grandes cultures
- MINEUR Etienne (Trésorier) : grandes cultures (retraité)
- MORHAIN Cyrille (Vice-Président) : vaches laitières
- PORTEAU Caroline : apiculture, PPAM
- PORTIER Francis : arboriculture, apiculture
- POTTIER Dorothée : grandes cultures
- TASSOT Armel : grandes cultures
- TOURNAY Jérôme : vaches laitières
- DE RUBEIS Genevieve (stagiaire) : maraichage



RÉUNIONS

« CRISE DU LAIT BIO ? PRENONS LA MAIN ! »

Face au contexte de la filière laitière bio, les producteurs membres de la Commission Lait de Bio en Grand Est ont mis en place une série de réunions pour échanger avec les éleveurs sur les actions à mettre en place et définir la mobilisation à conduire.

Les 4, 5, 9 et 10 novembre dernier, Bio en Grand Est a convié les producteurs laitiers bio du Grand Est à se réunir pour échanger sur le contexte compliqué que rencontre la filière lait bio française. Ces réunions réparties au mieux sur tout le territoire régional (Phalsbourg (57), Saint Dié (88), Poix Terron (68), et Neufchâteau (88)) pour permettre au plus grand nombre de participer, ont réuni près de 50 producteurs.



Les réunions ont débuté par deux présentations. La première intitulée « La filière lait de vache biologique française : la 3ème vague de conversion, un changement d'échelle générateur de déséquilibres »,

a permis de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouve la filière actuellement. La seconde intitulée « La filière Lait Bio en Grand Est » a fait un tour



Les éleveurs ont été attentifs aux présentations permettant de mieux appréhender la situation de la filière laitière bio.

d'horizon des opérateurs présents en région, leur volumes collectés et leurs perspectives concernant les conversions.

Les animateurs ont ensuite présenté les pistes d'action proposées par la Commission Lait de Bio en Grand Est. Celles-ci ont été débattues par les participants qui ont sélectionné les actions qu'ils souhaitaient voir mises en place. La proposition qui arrive en tête est la communication positive sur les valeurs du Label AB et de ses garanties vis-à-vis des autres labels qui se développent (HVE, Bas Carbone...).

Un programme d'action complet sera présenté aux éleveurs très bientôt.



Amélie LENGRAND
amelie.lengrand@biograndest.org

BRÈVES

TRAITEMENTS D'AUTOMNE EN AGRICULTURE : LES PRÉFETS DE DÉPARTEMENTS DOIVENT INTERDIRE LE PROSULFOCARBE EN URGENCE SUR LEUR TERRITOIRE

Le prosulfocarbe, herbicide très volatil, contamine chaque année des cultures sur lesquelles il n'est pas utilisé, notamment des cultures bio. Les désherbages chimiques d'automne sur les céréales ont commencé et malgré notre demande de suspension des autorisations de mise sur le marché formulée en juin, rien n'a été fait pour empêcher de nouvelles contaminations.

Les paysans bio, représentés par la FNAB, et leurs coopératives, représentés par Forébio, s'allient à l'association Générations Futures pour demander aux préfets l'interdiction immédiate de tous les produits à base de prosulfocarbe afin d'éviter de nouvelles destructions de récoltes biologiques.

NOUVELLES FICHES RÉGLEMENTATION

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen au 1er janvier 2022, la FNAB a mis à jour ces fiches réglementaires.

Ces fiches thématiques propose une approche claire et pédagogique des textes. Elles sont destinées aux agriculteurs biologiques, aux candidats à la conversion, et aux conseillers et animateurs qui les accompagnent.

Vous pouvez télécharger ces fiches sur notre site : <https://biograndest.org/les-nouvelles-fiches-reglementaires/>

Si vous avez des questions, l'équipe de Bio en Grand Est se tient à votre disposition pour y répondre.





LE VERGER BIO DU GRAND EST : PANORAMA

Ce dossier « arboriculture », c'est l'occasion de se poser : faire un point sur les chiffres, les réglementations et actions en cours. C'est l'occasion pour vous, de voir ce que nous faisons à Bio en Grand Est sur l'arboriculture bio. Laissez-vous guider dans le verger bio du Grand Est : son histoire, les différents systèmes de production, le GIEE BECO en Meuse, avec un petit zoom sur la réglementation « plants bio ».

Un quart du verger français est aujourd'hui cultivé selon le cahier des charges bio. On retrouve cette proportion en Grand Est, avec comme départements les plus concernés la Meuse (525 ha en 2019 avec des grosses surfaces en mirabelles et noix), le Bas-Rhin (385 ha) et la Meurthe-et-Moselle (304 ha).

L'évolution est constante et régulière depuis 10 ans, avec des aides qui soutiennent ces conversions à hauteur de 900 €/ha/an.

En parallèle, le baromètre de l'Agence Bio indique une augmentation de 13% du chiffre d'affaire national en fruits bio entre 2019 et 2020, avec seulement 41% des fruits (en euros) provenant du territoire français : du point de vue du « marché national », il n'y a pas de tension pour de nouvelles conversions. Nous constatons également une demande en fruits bio dans le Grand Est avec quelques indicateurs empiriques : des demandes constantes d'AMAP, des demandes dans la Restauration Hors Domicile, même si les débouchés sont moins évidents lorsqu'on s'éloigne des grandes villes.

Cette année 2021 devrait confirmer les besoins en fruits bio, car les récoltes au niveau national ont été grevées par les gelées tardives, et le printemps humide. En Grand Est, les mirabelliers ont subi des rendements catastrophiques avec certaines zones à -50% et des dossiers « calamités agricoles » en cours d'étude. Certains pommiculteurs en Lorraine ont perdu 50 à 80% de leur récolte. Les dégâts du gel et du printemps humide sont hétérogènes et semblent plus limités sur le verger de pommes alsacien.

PRODUIRE DES FRUITS BIO EN GRAND EST : UNE DIVERSITÉ DE SYSTÈMES

Dans nos paysages, dans notre imaginaire, il y a le verger amateur avec ses hauts arbres clairsemés et parfois abandonnés d'un côté. De l'autre, il y a le verger professionnel avec ses haies fruitières de petits pommiers densément peuplés. Si cette distinction n'épargne pas la bio, la diversification des fermes, la recherche de biodiversité et les nouveaux circuits de distribution comme les AMAP font éclore de nouvelles perspectives dans la production des fruits bio.

Il y a bien sûr les ha de mirabelliers et quetschiers, avec des arbres demi-tige plantés à 180arbres/ha, taillés en « gobelet », et qui représentent une bonne part de la surface en vergers bio. Cependant, nous nous intéresserons pour la suite aux pommiers et poiriers, qui produisent la majorité des fruits de bouches consommés en bio.

Les vergers palissés ou haute densité

Produire des pommes à croquer de bonne taille, sans tâche, avec un rendement régulier et récolté facilement à la main : voilà les promesses des vergers hautes densités. Ils sont conçus pour optimiser toutes les opérations culturales, et répondre à certains critères de qualités exigés par les consommateurs.

Les arbres de petite taille permettent une récolte manuelle rapide (main d'œuvre : autour de 0,10 €/kg de récolte),

Evolution des surfaces en fruits et petits fruits bio en Grand Est (et fermes qui en produisent)



des traitements facilités contre la tavelure notamment, mais également une mise à fruits très rapide après plantation (2-3 ans). En bio, on peut même envisager la mise en place de filets protecteurs contre les carpocapses ou la tavelure, pour 12 000 €/ha environ. Ces arbres avec porte-greffe nanifiant sont maintenus par des tuteurs, et plantés très dense (1000 à 2000 pieds/ha). Ils représentent un investissement pouvant atteindre 50 000 €/ha pour un verger irrigué.

Ce type de système représente une grande part des surfaces en conversions bio de pommiers : il faut alors repenser la gestion des adventices (travail et couverture des sols), la gestion des ravageurs (attraction des auxiliaires, traitements à base de plantes et traitements bio), la gestion de la fertilité (apports organiques) et l'éclaircissage (outil darwin par exemple).

Ces plantations peuvent fournir 20-25 t/ha de pommes « à couteaux ». Ainsi, chez Thomas BURGER en Alsace, 50 ha de vergers productifs avec commercialisation en vente directe et circuits courts dégagent un revenu pour 30 UTH : on peut compter 3 à 4 ha de ce type de verger pour faire vivre un agriculteur, en fonction du circuit de commercialisation.



Thomas BURGER, administrateur à Bio en Grand Est, lors d'une visite du GIEE BECO à Steinseltz (2020)

Le pré-verger

Un peu moins productifs, mais pouvant tout de même atteindre 22 t/ha, les vergers de haute tige ressemblent plutôt à ce que faisaient les anciens éleveurs. On les trouve souvent sous forme de « relique » dans des parcs à vaches, mais quelques agriculteurs en replantent aujourd'hui, y compris dans un objectif économique. C'est le cas de Thierry Heins, à Breux (55), qui s'est associé avec Vincent Servais, éleveur bio, pour planter une vingtaine d'ha



Jeune pré-verger avec pâturage tournant.

sur des pâtures. Les vaches font du pâturage tournant, parmi ces 100 jeunes arbres/ha, protégés par des « corsets bovins ». Sur de grands arbres, les premiers fruits arrivent au bout de 10/15 ans. La plupart ne peuvent plus être cueillis manuellement et il n'est plus question de traiter pour éviter la tavelure : on accepte que 2/3 de la récolte ne soient pas valorisés en pommes à croquer, mais en jus ou compotes.

Ces systèmes répondent aux grandes lignes proposées par la permaculture : plusieurs étages de végétation pour valoriser la lumière, plusieurs cultures sur une même surface, très grande diversité des espèces dans la prairie, association des végétaux et des animaux, absence de travail du sol ; et enfin une place laissée à la biodiversité « sauvage », mais également à la biodiversité cultivée avec des variétés dites « anciennes ».

Les vergers demi-tige, les vergers de « diversification », les vergers permaculturels, les vergers-maraîchers...

Entre les 2 extrêmes présentés ci-dessus, de nombreux modèles ou expérimentations coexistent et forment un verger bio varié sur le Grand Est : 170 fermes bio ont des vergers comme « atelier secondaire ».

Pour s'adapter au changement climatique et répondre à une clientèle en vente directe, de nombreux maraîchers et céréaliers se diversifient par la plantation de fruitiers. Depuis que Bio Grand Est a organisé quelques formations sur le « verger permaculturel », nous avons vu fleurir 4 à 5 projets de ces « vergers diversifiés », encore jeunes,

où des espèces différentes se côtoient, et qui intègrent des arbres légumineuses, des petits fruits ou des légumes pérennes.

Comme exemple intermédiaire, nous pouvons également citer ce petit verger rencontré chez Yann DORIDANT, en Meurthe-et-Moselle. Installé depuis 10 ans en maraîchage, Yann a d'abord planté des arbres « demi-tige » et « haute-tige » pour avoir une diversité d'espèces sur un petit espace, et un entretien faible. Il souhaitait également faire pâturer moutons et chevaux. Comme les amapiens voulaient plus de « pommes à croquer », il a planté 600 arbres à 700 arbres/ha, sur porte-greffe M106. Ces arbres en « forme libre » ont été arqués, et Yann espère ne plus avoir à les tailler aujourd'hui, en dehors de quelques tailles d'élagage. Pour la récolte : des échelles de 3,5m suffisent, et il espère obtenir prêt de 20 t/ha (2/3 en pommes à croquer), avec un coût de récolte et d'éclaircissage du double de celui des haies fruitières.

Enfin, pour faire la transition avec le « GIEE BECO » (plus d'information page suivante), citons le système de production des « MIRABIO » en Meuse, qui ont de nombreux pommiers demi-tiges dispersés dans leurs vergers de mirabelles. Cette dispersion empêche toute gestion spécifique des pommiers (pas de traitement carpocapse, tavelure, pas d'éclaircissage), mais permet d'obtenir une régularité de récolte avec prêt de 50 t/an (150 kg/arbre en année normale) destinées à la vente directe.

PLANTS BIO : CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION

L'arboriculture est concernée par le changement de réglementation qui entre en vigueur en janvier 2022 : il n'y aura plus de « dérogation systématique » pour l'achat de plants conventionnels.

L'objectif est d'atteindre en 2035 le même système que celui pratiqué pour les cultures annuelles : les producteurs vérifieront la disponibilité en semences biologiques sur le site www.semences-biologiques.org et ne pourront bénéficier d'une dérogation qu'en cas d'un manquement de l'offre.

D'ici-là, pour ajuster offre et demande, il sera demandé aux arboriculteurs ayant le projet de (re)planter de faire une demande 18 mois à l'avance. Cependant, la plateforme de demande de dérogation étant encore en construction, cette obligation devrait pendre encore un peu de temps.

Côté pépiniéristes, des freins sont encore à lever : gestion phytosanitaire, disponibilité des porte-greffes bio, gestion de l'enherbement... Peu de pépiniéristes pour les professionnels se sont engagés en bio pour le moment, et cela demandera un travail de coordination de la filière.

QUE FAIT LE RÉSEAU POUR LES ARBO ?

Adhérer à Bio en Grand Est, c'est aussi adhérer à la FNAB et soutenir son travail pour la filière arboriculture bio :

- recherche d'alternatives au Spinosad,
- coordination des rencontres régionales PNPP,
- construction du label Bio-Français-Equitable,
- défense du Crédit d'Impôt Bio...

Au niveau régional, vous nous retrouverez dans les actions du Mois de la Bio, une formation « taille des fruitiers en bio » prévue le 8 février 2022 à VALLOIS (54), ou encore la réunion annuelle des arboriculteurs bio du Grand Est en mars prochain.



Groupe de producteurs attentif aux explications du formateur en taille des fruitiers.



Yoan MICHAUD
yoan.michaud@biograndest.org

LE GIEE BECO – BANDE ÉCOLOGIQUE DES COUTIATS –

Ce groupement d'une quinzaine de membres est né en 2018 d'une volonté commune de plusieurs producteurs des Côtes de Meuse de se rassembler, afin de pouvoir échanger collectivement sur les problématiques actuelles de l'agriculture sur un territoire précis ; d'où le nom Bande Écologique des COutiats qui fait référence aux habitants des Côtes de Meuse. Le groupement réunit arboriculteurs, viticulteurs et maraîchers, mais n'est pas fermé à l'intégration de nouveaux membres d'horizons divers. Le groupement n'est pas complètement sous le signe du label BIO ; néanmoins il vit d'une volonté d'aller dans le sens d'une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement.

Les actions menées sur ces trois dernières années sont assez larges.

D'abord une volonté d'échanger et d'expérimenter d'autres pratiques culturales alternatives à la chimie. Nous avons donc commencé par la réalisation entre autres : d'extraits fermentés d'ortie, de macération huileuses d'ail, de tisanes mais aussi la construction de nichoirs à mésanges et chauves-souris. Afin d'avoir un recul sur ces essais, nous avons à partir de cette année créé un partenariat avec l'AREFE pour le suivi et la mesure de ces différents tests.

Ensuite, nous avons – à travers diverses formations mais aussi de visites et de rencontre d'autres producteurs – mené des pistes de réflexion sur les auxiliaires, la fertilisation, les problématiques de transformation, de main d'œuvre, de mécanisation, d'observation...

Le GIEE bénéficie d'un financement de la DRAFF pour exister ; ce qui nous permet entre autre d'avoir pu créer un partenariat avec Bio en Grand Est à travers un



Journée «découverte du GIEE BECO» chez Baptiste GRIS, sur un verger pâturé par des poules.

animateur délégué au groupement, rôle indispensable à la cohésion et à l'organisation. D'autres représentants territoriaux (CODECOM, DDT) sont aussi présents à certaines de nos réunions, ce qui permet de faire le liant avec les différentes administrations.

À titre personnel, le GIEE s'incarne tout d'abord dans le réconfort de ne pas être isolé face aux problèmes que je peux rencontrer sur mon exploitation ; il nous permet de toujours être dans la recherche face à des situations dans lesquelles, seul, il serait vite facile de baisser les bras. Mais aussi de créer une dynamique collective sur le territoire où l'agriculture se doit d'être au centre des débats...

Pour l'avenir nous espérons continuer à avancer avec le sourire. Les actions futures dépendront des problèmes rencontrés à travers le temps par les différents membres du groupement.



Baptiste GRIS
Cogérant de MIRABIO, président du GIEE BECO



PARTENARIAT ÉLEVEUR – CÉRÉALIER : QUAND L'UN MÈNE SON TROUPEAU SUR LES TERRES DE L'AUTRE

Lembach est à une vingtaine de kilomètres de Seebach dans le nord de l'Alsace... C'est pourtant à Bourg-lès-Valence dans la Drôme, que se sont rencontrés Vincent HELBRINGER et Daniel STARCK, au détour d'un stand du salon Tech&Bio en 2020. Vincent y présentait les poulaillers mobiles qu'il utilise et Daniel était à la recherche d'innovations pour le tri et le séchage des grains. On peut dire que tous les éléments étaient réunis pour qu'ils parlent de... pâturage des intercultures par les moutons !

D'où est venue cette idée ?

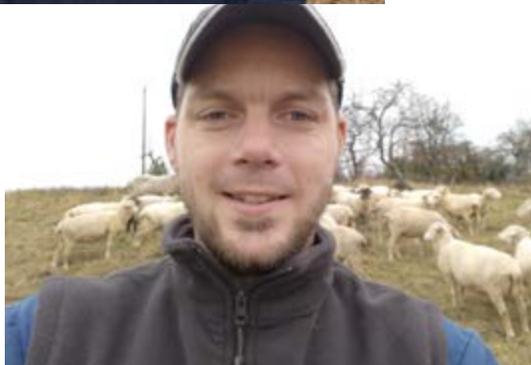
Daniel : « L'idée me trottait dans la tête depuis un moment mais je ne connaissais pas d'éleveur intéressé dans mon secteur. »

Vincent : « De mon côté, les cultivateurs autour de chez moi préfèrent broyer leurs intercultures. Je n'arrivais pas à trouver de collègue pour tenter l'expérience. J'ai transféré les animaux de Lembach à Seebach en 3 voyages de bétailière. On a laissé 32 agnelles d'avril 2020 à janvier 2021 chez Daniel. Elles ont circulé sur plusieurs parcelles (au total environ 10 ha). »



Ci-contre : Daniel STARCK cultive des céréales à Seebach (67).

Ci-dessous : Vincent HELBRINGER avec ses brebis.



Concrètement, comment avez-vous géré la rotation du troupeau ?

D : « On a démarré par une parcelle de blé / trèfle violet dans l'idée de faire brouter le trèfle et de déprimer le blé. Puis les animaux ont tourné sur d'autres parcelles : de la

Présentation des fermes

Ferme de Daniel STARCK

Surface totale : 25ha (50% céréales hiver, 50% cultures d'été ou PT)

Date d'installation : 1996 (reprise familiale) ; AB en 2001

UTH : presque 1 ETP

Productions : céréales et farine

Débouchés : farine (blé, épeautre) pour la SCOP « La Ferme aux 7 grains » ; semences de couverts (ou vente aux éleveurs)

Membre réseau ferme Bio'Diversité : 650m de haies plantées + 400 m d'arbres (en rangées) destinés au BRP. Projet de plantation d'une parcelle en agroforesterie (= rangées d'arbres espacées de 12m avec plusieurs plantes par mètre linéaire sur parcelle de céréales)

Ferme de Vincent HELBRINGER

Surface total : 80 ha (79 herbe (dont 35ha de verger), 1ha en maraîchage)

Date installation : 2007 ; AB en 2015

UTH : 1,5 UTH (un apprenti)

Productions : brebis allaitantes, poules pondeuses, maraîchage, fruits (pommes, poires, noix, mirabelles, quetches, prunes, cerises), chèvres allaitantes (pour élever les agneaux orphelins), bovins allaitants.

Débouchés : magasins spécialisés, grossistes, restaurants et vente directe

prairie temporaire (luzerne), des friches (herbe spontanée), un essai de maïs associé (soja, pois,...) qui n'était pas concluant, des méteils (seigle, orge, avoine, pois). »

V : « J'ai déplacé le troupeau à pied tous les 15 jours en moyenne. Ces parcelles n'étant pas prévues pour accueillir des animaux, on utilise des clôtures mobiles avec batteries. Ce n'est pas un problème en termes d'équipement et, pour le coup, ça n'a pas augmenté ma charge de travail sur cet aspect.

C'est comme une mini-transhumance à chaque fois. Daniel a même participé à l'un des déplacements. Ça lui a bien plu cette petite expérience de berger ! »

D : « Oui ! Et l'été 2020 a été chaud. Pour que Vincent ne se déplace pas trop souvent à Seebach, j'ai géré le remplissage des abreuvoirs à plusieurs reprises. »

V : « Ça a été un énorme coup de pouce car l'aller-retour prend malgré tout 1h30 ! Même si j'ai choisi des animaux qui ne demandaient pas trop de suivi, c'était nécessaire que Daniel puisse être un peu présent.

Un autre gros avantage à utiliser des parcelles qui n'ont pas d'historique d'élevage, c'est qu'elles sont indemnes de parasites. Ça facilite vraiment le suivi du troupeau, je n'ai pas eu de déparasitage à réaliser.

Je dois même dire que ce sont les plus belles agnelles que je n'ai jamais eues ! Elles ont consommé beaucoup plus de légumineuses que ce qu'elles auraient consommé sur mes prairies naturelles. Elles ont été chouchoutées chez Daniel qui a encore des haies en bordure de certaines parcelles, ce qui leur a apporté l'ombre nécessaire au moment des fortes chaleurs. »

Quels enseignements retirez-vous l'un et l'autre de cette expérience ?

D : « Il faut bien anticiper et planifier l'arrivée des animaux en sortie d'hiver. Pour cette première expérience, les moutons sont arrivés une semaine avant Pâques 2020 : c'était un peu trop tard par rapport au développement du blé. »

V : « C'est la problématique de la tonte des animaux qui a empêché de les amener plus tôt. J'avais besoin que la laine ait suffisamment repoussé et c'était trop juste cette année-là. Pour une prochaine tentative, c'est un point que l'on anticipera. »

D : « Le deuxième paramètre à améliorer, c'est le nombre d'animaux et la durée de pâturage de la parcelle. Lors de cette première tentative, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas assez d'animaux pour gérer le développement des cultures. Ils sont restés un peu trop longtemps et ont provoqué des dégâts sur le blé (mangé épis / jeunes pousses). En théorie, le déprimage du blé permet de stimuler la culture. Mais on l'a fait trop tard et trop longtemps. Ça n'a pas été concluant. »

V : « Il faut aussi prendre en compte les contraintes à la sortie d'hiver : si le sol est trop mouillé, il y a un risque de piétinement. »

Envisagez-vous de retenter l'expérience ?

D : « Oui, bien sûr. Mettre des moutons sur les parcelles m'évite de broyer. Ça économise une intervention mécanique. En termes de travail du sol (en fonction de la période – par exemple pour des couverts d'été), incorporer les déjections avant les cultures d'automne est plus facile que le couvert broyé mais une seule fois ne suffit pas pour juger de l'avantage de la fertilisation par les animaux contre l'incorporation de la matière organique, comme je fais habituellement. »

V : « Je souhaite aussi continuer ce type de partenariat. Il faudra trouver les bonnes circonstances et avoir plus de moutons. Même si cela représente une charge de travail plus importante pour l'éleveur, il faut beaucoup de moutons qui interviennent rapidement et peu de temps sur chaque parcelle. En 2021, j'ai été tellement débordé à gérer l'herbe sur mes propres parcelles que l'on n'a pas retenté avec Daniel.

Il faudrait prévoir de pouvoir laisser les animaux toute l'année. A long terme, Daniel pourrait envisager systématiquement une part de prairies temporaires dans sa rotation.

Et pour moi, l'idéal serait évidemment que les parcelles soient regroupées. Peut-être en cherchant d'autres céréaliers qui soient dans le même village pour grouper l'offre ? »

D : « D'ailleurs, un autre céréalier de Seebach a proposé des surfaces suite à cette expérience.

Je vois ce système comme une opportunité de bénéficier de déjections animales gratuitement et aussi d'avoir un peu d'animaux sur la ferme. On pourrait même imaginer un éleveur qui monte un élevage avec ce modèle : en faisant uniquement pâturer sur des fermes sans animaux. »

Propos recueillis par
Danaé GIRARD
danae.girard@biograndest.org

Pour information :

En Alsace, plusieurs viticulteurs cherchent des éleveurs partenaires pour accueillir des animaux sur leurs parcelles.

⇒ Grâce à Agribiolien, déposez vos annonces !

ETUDIER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES LIÉES À L'UTILISATION DES SEMENCES PAYSANNES, ET LES CONSÉQUENCES POUR LA RÉSILIENCE D'UNE FERME EN GRANDES CULTURES BIO

Bio en Grand Est coordonne un projet de développement des semences paysannes en Champagne-Ardenne, financé par l'Agence de l'eau Seine Normandie et en partenariat avec ARDEAR Grand Est et ESPOL (European School of Political and Social Sciences, Université Catholique de Lille). Une partie du projet consiste en une recherche-action menée par la Dr. Kristin Reynolds, chercheuse associée à ESPOL, assistée par Bénédicte Callec en stage.

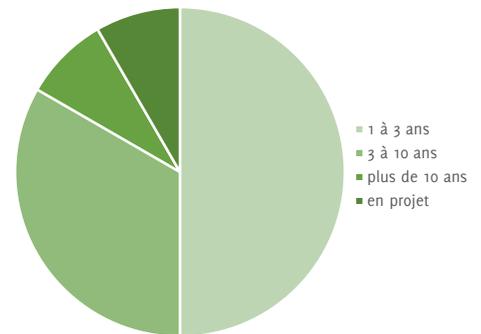
Le but de ce travail est de comprendre l'intégration des semences paysannes dans les fermes. Pour cela, en 2021, 12 visites de ferme et entretiens informels ont été menés avec des agriculteurs en Champagne-Ardenne.

Parmi les producteurs enquêtés, six cultivent des semences paysannes depuis 1 à 3 ans, quatre depuis 3 à 10 ans, un depuis plus de 10 ans, et un n'en cultive pas mais le souhaiterait. Ils sont majoritairement en bio, parfois en mixité bio/conventionnel. Certains sont de plus en biodynamie et/ou en non-labour.

Lors de l'entretien, la méthode d'apprentissage des techniques de cultures des semences paysannes a été interrogée. Ils ont principalement appris via des collègues et/ou voisins agriculteurs. Certains ont également pu bénéficier de formations notamment de Bio en Grand Est.



Profil des répondants au regard de l'ancienneté du nombre d'année d'utilisation de semences paysannes sur leurs ferme



Plusieurs motivations expliquent leurs choix des semences paysannes : leur intérêt agronomique ; la qualité supérieure aux semences du commerce ; l'autonomisation dans le cas des semences fermières ; la plus-value du produit final au niveau nutritionnel et gustatif.

Concernant les difficultés liées à l'utilisation des semences paysannes, ils évoquent : la culture en elle-même (maladies, adventices et verse) ; le matériel spécifique nécessaire pour la moisson, le tri, le stockage, etc. Et les débouchés limités pour le moment (transformation et commercialisation).

Ce travail en est à ses début, prochaines étapes courant 2022 : poursuites des enquêtes et entretiens auprès des agriculteurs ; animation de groupes de discussion entre agriculteurs, partenaires et chercheurs avec 15 à 18 visites de ferme.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Kristin REYNOLDS : kristin@foodscholarshipjustice.org



Brieuc CORNET
brieuc.cornet@biograndest.org
Kristin REYNOLDS

RETOUR SUR LA COMMISSION GRANDES CULTURES DE BIO EN GRAND EST

Le 12 novembre a eu lieu la commission Grandes Cultures de Bio en Grand Est, à Bonzée en Meuse. L'occasion pour les producteurs de faire le point avec les chargés de mission sur l'année passée et d'échanger sur celle à venir.

Bilan des moissons 2021

Bio en Grand Est a mis en place pour la saison 2021 une enquête moisson ouverte à tous les cultivateurs bio de la région. Sur les 34 réponses obtenues, on observe que les cultures d'hiver n'ont pas présenté de difficultés majeures. Le ratio production blé obtenue/espérée est de 98% en moyenne (pour 29 producteurs). Les cultures de printemps sont plus contrastées, de catastrophique à parfois très bon. Les lentillons ont particulièrement souffert et dans une moindre mesure le tournesol. Pour un bilan quantitatif plus approfondi, il faudrait recueillir plus de réponses lors des prochaines moissons.

Le Label Bio +

On observe une mise en opposition de la Bio à d'autres démarches (HVE (haute valeur environnementale), « non labour », produit équitable, etc.). En complément du label Bio, la FNAB développe un label Bio+, ouvert à tous les adhérents. Il est divisé en briques thématiques, dont social, climat et biodiversité. Pour cette dernière, les critères visent à assurer la préservation de la biodiversité dans chaque exploitation : développement des IAE (infrastructures agro environnementales) ; augmentation des couverts ; division du parcellaire ; limitation du labour, etc. Ces critères sont actuellement soumis à discussion en région via les Conseil d'administration des GAB et de Bio en Grand Est.

Perspectives et projets

Plusieurs actions vont se poursuivre en 2022 ou sont en projets :

- Autonomisation de la fertilisation à l'échelle individuelle et régionale. Dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt « AMI Ferti » pour 2022 ; développement des formations ABC (Agriculture Biologique de Conservation).
- Structuration régionale des filières. Développement d'une gamme de produits valorisant la protection du grand hamster en Alsace ; projet de filière « Blé Farine Pain » sur le PNR de Lorraine ; collectivisation de l'usage des séchoirs pour le chanvre et les PPAM en Champagne Ardenne, etc.
- Stockage additionnel du carbone dans le sol. Le projet Sols-Bio-Climat de la FNAB se décline en Grand Est, en s'appuyant sur des parcelles témoins dont celle visitée chez François MARCHAND (Meuse), qui maximise les couverts végétaux et amende son sol avec du bois broyé.



Briec CORNET
briec.cornet@biograndest.org

BRÈVES

CÉRÉALIERS, IMPLIQUEZ-VOUS !

La commission Grandes Cultures de Bio en Grand Est recherche de nouveaux membres parmi les adhérents.

La commission se réunit deux à trois fois par an en présentiel et plus régulièrement en visio pour des points de 1 à 2h. Le but est de discuter de sujets d'actualités et projets liés aux grandes cultures dans le Grand Est. Les membres de la commission sont porte parole de la filière, ils partagent leur expérience, point de vue, font remonter les problématiques terrain et ensuite diffusent au mieux les infos vers leurs voisins agriculteurs.



Briec CORNET
briec.cornet@biograndest.org



François MARCHAND et Yoan MICHAUD ont profité de cette commission Grandes Cultures en présentiel pour présenter le travail réalisé dans le cadre du projet Sols-Bio-Climat



BRÈVES

LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL

Les espèces végétales et animales ont co-évolué pendant des millénaires. Les plants de provenance locale sont des habitats reconnus par la petite et la grande faune. Ils sont de surcroît adaptés aux conditions locales (climat, sol).



Végétal Local est une marque de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité). Elle permet

à l'acheteur de plants et de semences, grâce à une traçabilité rigoureuse, d'identifier l'origine génétique des plants et des semences.

La marque Végétal Local a également définie des régions d'origine (carte ci-dessous), permettant d'identifier l'origine des semences mais aussi la zone d'utilisation restreinte des arbres et arbustes dont sont issues ces semences.



70 structures engagés dans la marque en 2021 dont 12 pour la zone qui concerne la zone Nord Est. Un site internet est à votre disposition (www.vegetal-local.fr) où vous pouvez retrouver l'ensemble des structures locales qui se trouvent au plus près de chez vous : des récolteurs de graines aux pépiniéristes vendeurs de plants. Si vous souhaitez rejoindre le réseau, n'hésitez pas à vous faire connaître.

QUE FAIRE AVEC SA HAIE CHAMPÊTRE ?
APPRENEZ À BIEN CONNAÎTRE VOTRE HAIE TOUT AU
LONG DE SA VIE ...

Vous avez une haie champêtre ou prévoyez d'en planter dans les prochaines années, alors voici un pêle-mêle de trucs et astuces à retenir, qui pourraient bien faire mouche.



Pour un faible encombrement de votre haie, vous pouvez tailler franchement les essences qui s'y prêtent bien : l'aubépine, le charme, l'érable champêtre, le troène et la viorne lantane. Certains arbres sont de beaux marqueurs du paysage et méritent à ce titre de conserver une taille esthétique : alisier torminal, cerisier, chêne, érable, noyer, tilleul.

Vous retrouvez dans votre haie les classiques de la haie champêtre : chêne, charme, frêne et orme. Une partie de votre haie dispose donc sans doute de feuillages persistants ou marcescents (feuilles mortes mais persistantes en hiver) : les charme, chêne, houx, lierre, troène font partie de cette catégorie.

=> Néanmoins, pour une haie brise-vue complète, il s'agirait d'un projet de paysagiste.

Vous aimez la cuisine ? Votre haie regorge de possibilités au travers des fruits ou feuilles comestibles : argousier, griottier, églantier, noisetier, prunellier, sureau noir, faines de hêtres ...

=> Pour vous initier à cette pratique, de nombreux passionnés, professionnels et ouvrages écrits sont spécialisés sur le sujet.



Vous souhaitez intégrer des arbres fruitiers sauvages ou greffés ou des plants de petits fruits sélectionnés dans votre haie ? Ces derniers trouvent bien leur place dans la haie champêtre, et font même parfois le bonheur des promeneurs en limite de domaine public.

=> Pour les fruitiers sauvages, choisissez vos graines ou demandez à votre pépiniériste local, reprenez des porte-greffes de faible vigueur pour les fruitiers sélectionnés, avec une production attendue un peu moindre qu'en pleine lumière.

Vous ou vos amis ont un chauffage bois et vous souhaitez faire du bois de chauffage : avec les essences forestières, vous pourrez réaliser une part d'autoconsommation, mais aussi avec d'autres essences champêtres telles que le saule, les fruitiers, souvent présents dans les haies.

Votre haie diversifiée deviendra rapidement un abri pour les auxiliaires des cultures : l'alisier blanc, l'alisier torminal, le cerisier à grappes, les chênes, l'orme, le sorbier des oiseleurs, le tilleul, l'aubépine, le cornouiller sanguin, le neprun purgatif, le noisetier, les viornes sont particulièrement appréciées. Si vous avez un problème d'attaques récurrentes par un type d'insectes, il est possible d'étudier la plantation au cas par cas en fonction des connaissances des auxiliaires, qui pourront venir apporter une régulation.



Emilie POQUET
emilie.poquet@biograndest.org

Sources :
"La haie apicole"
"De la haie de thuya à la haie champêtre",
haies-vives-alsace.org

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. La plus-value d'Agribiolien réside dans l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site www.agribiolien.fr pour nos adhérents.

ANIMAUX

CHERCHE. Broutardes broutards et genisses bio, race charolaise et limousine.

Localisation : Vosges

VEND. Veaux génisses montbéliardes ou croisées montbéliard / holstein, entre 150 et 200 €

Localisation : Ardennes

VEND. A réserver dès maintenant, chevrettes et chevreaux alpins, élevés en Bio, bonnes origines laitières (boucs issus du réseau Capgènes depuis 2008). Naissances prévues à partir de début janvier 2022. Vendus à 8 jours ou jusqu'au sevrage (2 mois).

Localisation : Haut-Rhin

CÉRÉALES

VEND. Avoine rude C2 triée. 500kg

Localisation : Aube

CHERCHE. 2.5 tonnes triticales bio

Localisation : Vosges

VEND. Beau mélange grossier de son (blé, épeautre, petit épeautre, seigle) en big bag. Mouture à la ferme sur meule de pierre.

Localisation : Haut-Rhin

FOURRAGES

VEND. 50 tonnes de foin bio (140€/t) et 20 tonne de regain bio (200€/t) de 2021 en balles carrées.

Localisation : Vosges

VEND. Foin de prairie naturelle de juin 2021 en balles rondes de 150 pour un poids de 350 à 370 Kg. 85 €/T départ ferme.

Localisation : Ardennes

VEND. Foin récolte 2021 prairie naturelle bio, balles carrées.

Localisation : Vosges

VEND. Enrubannage regain 3eme et 4eme coupe bio, prairie naturelle et artificielle. Bottes ronde de 750 kg en moyenne. Possibilité de livraison

Localisation : Vosges

FONCIER ET FERMES

CHERCHE. Couple d'agriculteurs avec cheptel blanc/bleu (50 VL/ 30 VA) recherche en vue d'une association, groupement, personne disposant de surface et Bâtiment.

Localisation : Ardennes

CHERCHE. Couple de repreneur pour une exploitation bio 100 ha tout herbe : bovins lait/ poules pondeuses/ viande bovine. Vente en circuits long et court. Exploitation située dans le sud ouest vosgien à 15 km de Vittel.

Localisation : Vosges

SERVICES

CHERCHE. Etudiant en première année de BTS ACSE au sein de l'ESA située à Angers, cherche un stage principal avec plusieurs période de stage réparties sur les deux années de la formation

Localisation : Marne

MATÉRIEL

VEND. Trieur aérodynamique ISM 30 marque perreault, nettoyage par soufflerie uniquement

Localisation : Meuse

VEND. Petite moissonneuse batteuse 1m30 de largeur de travail de 2014 mais peu servi (moins de 100 heures) servait pour du sarrasin, tournesol, phacélie peut convenir pour toutes autres céréales. 7500 €

Localisation : Ardennes



LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Formation : Comment trier, sécher et stocker ses cultures en bio ?

Jeudi 2 décembre

Lieu : Coupéville (51)

Contact : Brieux CORNET : brieuc.cornet@biograndest.org / 06 88 28 37 68

LES RENDEZ-VOUS GESTION DE LA FERME

Formation

Gestion de l'embauche et Fonction d'employeur

Mardi 14 décembre

Lieu : Prosnes (51)

Contact : Sophie BOMEL : sophie.bomel@biograndest.org / 06 12 59 22 31

LES RENDEZ-VOUS TRANSMISSION

Rencontre

Théâtre participatif : "Elle va devenir quoi ma ferme ?"

Mardi 9 décembre

Lieu : Dommartin-le-Saint-Père (52)

Contact : Marianne NAMUR : marianne.namur@biograndest.org / 07 77 31 03 85

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Installer un atelier de diversification en volailles biologiques

Mardi 4 et mercredi 5 janvier

Lieu : Wilwisheim et Schiltigheim (67)

Contact : Chloé SCHNELLER : chloe.schneller@biograndest.org / 06 66 71 42 62

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

La Fête du Lait Bio se prépare dès aujourd'hui pour la prochaine édition.

L'édition 2022 de la Fête du Lait Bio aura lieu le dimanche **12 juin 2022**.



Nous recherchons dès maintenant des fermes proches d'agglomérations du Grand Est (la vente directe et l'accueil du public sont un plus) qui pourront accueillir l'événement.

L'organisation de l'événement nécessite un investissement de la part des producteurs accueillants.

Le réseau se mobilise pour appuyer toutes les initiatives.

Si cet événement vous intéresse, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de votre GAB et de Bio en Grand Est.

Vous avez jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 pour inscrire votre ferme.

Pour tout complément d'information et votre inscription : com.biograndest@gmail.com

Pour découvrir l'événement et son principe : <https://fete-du-lait-bio.fr/>



Retrouvez tous les rendez-vous du réseau Bio en Grand Est sur notre site internet : www.biograndest.org/evenements/



WWW.BONPLANBIO.FR

PRODUCTEURS OU ARTISANS,
VOUS VOULEZ FIGURER SUR BON PLAN BIO ?
CONTACTEZ-NOUS, C'EST GRATUIT !

Aujourd'hui près de **500** lieux de vente de produits bio locaux sont déjà répertoriés sur la plateforme Bon Plan Bio. Si vous n'en faites pas encore partie, rejoignez les !